



GARDEZ VOS OISEAUX EN SÉCURITÉ

Protégez vos oiseaux de l'influenza aviaire (la grippe aviaire)
en suivant les 5 règles de base suivantes :



EMPÊCHEZ LE CONTACT

avec les oiseaux sauvages
et autres animaux.



NETTOYEZ FRÉQUEMMENT

les poulaillers, les abreuvoirs,
les mangeoires, vos vêtements
et vos bottes.



REPÉREZ LES SIGNES

et signalez tôt à votre
vétérinaire ou à l'ACIA.



LIMITEZ L'EXPOSITION

aux visiteurs.



SÉPAREZ LES OISEAUX

Assurez-vous que vos oiseaux,
leur nourriture et leur eau
sont hors de portée
des oiseaux sauvages.



BALAYEZ
POUR EN
SAVOIR PLUS



Plus de conseils sur la façon de protéger votre troupeau
contre la grippe aviaire sont disponibles :

inspection.canada.ca/protection-des-volailles

P1040F-22
A104-250/2022F-PDF
97 8-0-660-41800-1



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada